

30 septembre 2003

03.150

Motion du groupe PopEcoSol**Sauvegarde des murs de pierres sèches**

Les murs de pierres sèches sont un des éléments caractéristiques les plus marquants du paysage jurassien. Or, une proportion croissante d'entre eux tombe en ruine faute d'entretien. Les agriculteurs ont d'autres choses à faire que de les remonter, d'autant plus que souvent ces anciennes clôtures ne correspondent plus aux besoins des domaines actuels. Il est dès lors assez évident que, malgré leur protection légale, nos murs de pierres sèches disparaîtront assez rapidement si la collectivité ne s'en occupe pas.

Estimant que cette perte serait très regrettable, nous demandons au Conseil d'Etat:

- d'établir, en collaboration avec les communes, les propriétaires et les associations de protection du patrimoine intéressées, un état des lieux et un plan des murs à conserver, réhabiliter ou déplacer, en fonction à la fois des besoins pratiques des agriculteurs, des critères esthétiques et des possibilités financières;
- de proposer au Grand Conseil un plan d'action et de financement à moyen et long terme (env. 20 ans).

Signataires: F. Bonnet, H. Jenni, N. de Pury, Patrick Erard, M. Ebel, D. Perdrizat, D. de la Reussille, F. Staehli, J.Kuhn-Rognon, L. Debrot, D. Schürch, G. Ory, J. Oesch, R. Jeanneret, V. Houlmann, M. Giovannini, B. Bois, J.-C. Berger, M. Juan, Pierrette Erard, C. Renevey, M. Perroset, P. de Pury, A. Tissot Schulthess, A. Laurent, J.-F. Badet, M. Guillaume-Gentil-Henry, A. Bovet, François Cuche, A. Blaser, M. Schafroth, W. Haag et B. Matthey.